

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du COMITE SYNDICAL

SEANCE ORDINAIRE du LUNDI 12 JUIN 2023

COLLEGE COLLECTE

Objet : Présentation du rapport social unique

L'an deux mil vingt-trois et le douze du mois de juin à 18 heures 30, le Comité syndical - Collège Collecte, dûment convoqué, s'est réuni au siège du SIVOM du Born, 115 route de Piche, à PONTENX-LES-FORGES, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Éric SOULES, Président.

Nombre de délégués en exercice : 25

Quorum : 13

Présents : 14.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS : Madame Nathalie BENQUET, MM. Jean-Jacques CAPDEPUY, Patrick FRAGNEAU, Vincent LOUBERE, Yves MANCIET, Bruno MORATINOS et Éric SOULES,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIMIZAN : Madame Dominique HARDY, MM. Daniel ANTAGNAC, Gilbert BADET, Jérôme CLAVE, Fabrice FAGOO, Jean-Richard SAINT-JOURS et Jean SLOSTOWSKI.

Absents excusés remplacés par suppléants :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS : Madame Patricia CASSAGNE remplacée par Monsieur Yves MANCIET, Monsieur Christophe LABRUYERE remplacé par Monsieur Bruno MORATINOS,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIMIZAN : Monsieur Philippe CUBILLIER remplacé par Monsieur Fabrice FAGOO, Monsieur Jean-Marie DUBROCA remplacée par Madame Dominique HARDY.

Absents excusés : 11.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS : MMES. Marie-Hélène BOUSQUET, Florence GUERRO, Laure PINCE, Ascension PONCHET, MM. Eric BRETHES, Titouan DAUDIGNON, Adrien FERÉ et Fabien LAINE,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIMIZAN : Madame Michelle BURGAN, MM. Frédéric POMAREZ et Henri-Jean THEBAULT.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Jacques CAPDEPUY

Date de convocation et d'affichage : 06 juin 2023



Délibération n°2023-29

Objet : Présentation du rapport social unique

Monsieur le Président précise à ses collègues que la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique impose la présentation du rapport social unique au Comité syndical, après présentation au Comité Social Territorial. Celle-ci a eu lieu le 5 juin 2023.

Caroline JARRY, Directrice du SIVOM, leur présente une synthèse comparée 2021/2020, précisant que le rapport 2022 est en cours de saisie.

Caroline JARRY précise que les effectifs sont appréciés au 31 décembre de l'année concernée.

Synthèse comparée au rapport social unique 2020

- Critères par statut :

Critères		2021		Pour mémoire 2020	
		Fonctionnaires	Contractuels	Fonctionnaires	Contractuels
Effectifs	Nombre	62	23	63	18
	Variation	-1.6%	+ 28 %	+1.6 %	+38%
	Nombre Arrivées	36		27	
	Nombre Départs	24		13	
Equivalent temps plein rémunéré	Nombre	57.69	17.35 Et 2.59 saisonniers	63.06	14.14 Et 1.93 saisonniers
Caractéristiques des agents permanents	Filière adm.	11%	0%	11%	0%
	Filière techn.	89%	100%	89%	100%
	Homme	85%	83%	86%	89%
	Femme	15%	17%	14%	11%
	Temps complet	94%	4%	94%	0%
	Temps non complet	6%	96%	6%	100%
	Temps partiel	0%	0%	0%	0%
Age moyen	Par statut	47.90 ans	39.02 ans	47.66 ans	37.50 ans
	Ensemble personnel	45.50 ans		45.40 ans	
Rémunération	Part régime indemnitaire	21.28%	6.91%	22.89%	10.15%
	Ensemble personnel	18.59%		20.90%	

Caroline JARRY indique qu'il ne reste plus qu'un seul temps non complet à ce jour et que l'augmentation du nombre de femmes par rapport à 2020 est dû à une hausse du nombre de candidatures féminines. Il est précisé également que les traitements ont augmenté (hausse du point d'indice, revalorisation du SMIC) mais pas le RIFSEEP.



▪ Critères par catégorie :

Critères		2021			Pour mémoire 2020		
		A	B	C	A	B	C
Effectifs		1%	6%	93%	1%	6%	93%
Equivalent temps plein rémunéré	Nombre	1	4.87	69.17	1	5	71.20
Rémunération	Part régime indemnitaire fonctionnaires	19%	20%	22%	21%	22%	23%
	Part régime indemnitaire contractuels	0%	31%	6%	0%	0%	10%

▪ Principaux cadres d'emplois :

	2021	Pour mémoire 2020
Adjoints techniques :	74%	74%
Agents de maîtrise :	12%	12%
Adjoints administratifs :	7%	7%
Techniciens :	6%	6%
Attachés :	1%	1%

Caroline JARRY explique que, dorénavant, les agents de maîtrise ne sont nommés que si leurs fonctions correspondent à ce cadre d'emploi.

▪ Positions particulières :

1 agent en disponibilité et 1 en renouvellement de disponibilité
1 agent mis en disposition d'office

1 agent en disponibilité

▪ Mouvements de personnel :

Causes de départ :	2021	Pour mémoire 2020
▪ Fin de contrat remplaçants :	80%	77%
▪ Départ à la retraite :	0%	15%
▪ Mise en disponibilité :	8%	0%
▪ Détachement :	4%	0%
▪ Mutation :	4%	0%
▪ Démission :	4%	8%



Modes d'arrivée :

- Remplacements (contractuels) : 94% 96%
- Recrutement direct ; 6% 4 %

- **Evolution professionnelle :**

En 2021, tout comme en 2020, aucun agent n'a bénéficié de promotion interne, ni d'accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle. Aucun agent n'a été lauréat d'un concours ou d'un examen professionnel.

En 2021, on comptabilise 19 avancements d'échelon et 10 avancements de grade. Pour mémoire en 2020, ces mêmes chiffres s'élevaient à 26 et 7.

- **Sanctions disciplinaires :**

En 2021, 1 sanction du 1^{er} groupe a été prononcée à l'encontre d'un contractuel. Pour mémoire en 2020, 5 sanctions du 1^{er} groupe ont été prononcées à l'encontre de fonctionnaires et 1 à l'encontre d'un agent contractuel.

- **Assurance chômage :**

Le SIVOM adhère au régime général d'assurance chômage pour ses agents contractuels.

1 allocataire a bénéficié de l'indemnisation du chômage en 2021 (ancien fonctionnaire démissionnaire).

- **Charges de personnel :**

Rémunérations	2021	Pour mémoire 2020
Montant charges de personnel	3 181 520 €	3 096 383 €
% charges de personnel/Budget de fonctionnement	36.36%	35.58%
Nombre heures supplémentaires	1 357	1 171
Nombres heures complémentaires	15 106	11 784
Montant total heures supplémentaires et complémentaires	171 421 €	134 848 €

Caroline JARRY précise que les heures complémentaires correspondent aux heures des contractuels qui avaient des contrats avec peu d'heures. Les heures effectuées sont donc des heures complémentaires jusqu'à 151.67 heures par mois soit l'équivalent d'un temps plein (35h par semaine). Au-delà, ce sont des heures supplémentaires.



- **Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré :**

Filières	2021			Pour mémoire 2020		
	A	B	C	A	B	C
Administrative fonctionnaires	S	0	29 363 €	S	0	27 097 €
Administrative contractuels	0	0	0	0	0	S
Technique fonctionnaires	0	37 155 €	28 793 €	0	35 825 €	27 022 €
Technique contractuels	0	S	22 754 €	0	0	22 561 €

S = secret car moins de 2 agents concernés.

- **Absences :**

		2021		Pour mémoire 2020	
		Fonctionnaires	Contractuels	Fonctionnaires	Contractuels
Absentéisme compressible (maladie ordinaire et accidents du travail)	Taux	11.05%	0.91%	7.03%	0.08%
Absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	Taux	14.27%	0.91%	9.42%	0.08%
Absentéisme global (y compris maternité, paternité, autre)	Taux	14.27%	0.91%	9.90%	0.08%
	Ensemble du personnel	10.66%		7.72%	
Accidents de travail	Nombre	19		12	
Durée moyenne d'absence consécutive par accident de travail	Nombre	59 jours		15 jours	

Caroline JARRY explique que le terme compressible indique que le motif de l'absence peut être évité par de la prévention notamment. A l'inverse, l'absentéisme médical n'est pas prévisible. L'augmentation du nombre d'accidents de travail est liée à la période du COVID durant laquelle beaucoup de contractuels travaillaient seuls.

- **Handicap :**

En 2021, le SIVOM compte 6 travailleurs handicapés fonctionnaires, de catégorie C. En 2020, il y en avait 5.



▪ **Prévention et risques professionnels :**

1 conseiller de prévention et 2 assistants de prévention.

Document unique mis à jour fin 2021.

Dépenses de prévention : 69 295 € (66 056 € en 2020).

▪ **Formation :**

30.6% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins 1 jour (30.9% en 2020), soit 106 jours de formation (78 en 2020) répartis entre le CNFPT pour 13% et les autres organismes pour 87%. 5% ont été effectués par des agents de catégorie B et 95% par des agents de catégorie C.

29 190 € (24 234 € en 2020) de frais de formation, répartis entre le CNFPT pour 53%, les frais de déplacement pour 3% et les autres organismes pour 44%.

Nombre moyen de jours de formation par agent permanent : 1.2 jour (1 jour en 2020).

▪ **Action sociale et protection sociale complémentaire :**

Le SIVOM adhère au CNAS pour les agents fonctionnaires et les contractuels de plus de 6 mois, actifs.

Le SIVOM participe aux contrats de prévoyance labellisés – Dépenses 2021 : 10 045 € (9 490 € en 2020) – Montant moyen par bénéficiaire : 223 € (190 € en 2020).

▪ **Relations sociales :**

Aucun jour de grève recensé en 2021. (1 en 2020).

6 réunions du Comité Technique et 2 du CHSCT en 2021. (4 réunions du Comité Technique et 1 du CHSCT en 2020).

Le Comité syndical - Collège Collecte, à l'unanimité :

- Prend acte de la présentation du rapport social unique 2021.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre les membres présents
Pour extrait conforme,

Le Président
Eric SOULES

Signé par : Eric SOULES
Date : 25/06/2023
Qualité : PRESIDENT

SIVOM du Born
115 Route de Piche
40200 PONTENX-LES-FORGES
Tél. : 05 58 78 50 93

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa réception par le représentant de l'État.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérécurse citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr Une copie de cette décision devra être jointe au recours.